



LE SEPT SORTAIS

Bulletin d'Information – n° 3 Mai 2003



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le temps nous a favorisé pour l'enfouissement des réseaux, malgré quelques passages délicats.

L'avancement des travaux n'a pas trop perturbé la vie ni la circulation dans le village. Coup de chapeau à la Société LESENS et à son équipe.

Le nombre de foyers s'équipant au gaz est plus important que prévu : environ une quinzaine

Par contre, une ombre au tableau :

- Une convention a été signée entre la commune et France Télécom, par laquelle chacun devait payer une part bien déterminée des travaux.
- Depuis France Télécom se retire et nous laisse le financement dans sa globalité, soit un supplément pour SEPT SORTS de 25 000 €
- A nous d'assumer, pour la sécurité et vu l'avancement des travaux, il n'y a pas d'autre alternative.
- Ne pouvant honorer sa signature, France Télécom, nous propose de poser 7 poteaux et de laisser les câbles en aérien.

Parlons en cette période budgétaire de nos projets :

Nous envisageons de passer avec le Conseil Général un contrat triennal de voirie qui pourrait comprendre :

1. Pour faciliter le stationnement : une dizaine de places de parking, rue de la Mairie et rue du Chauffour, nécessitant l'achat de terrain.
2. Réaménagement et extension de la voie piétonne entre le bourg et la Zone Industrielle.
3. Sécurisation pour l'accès de FAY LE BAC à la R.N. 3 avec la commune de SAMMERON.

Je tiens à vous rassurer, les impôts 2003 ne seront pas augmentés en ce qui concerne la part communale.

Robert ARNOULT

Directeur de la Publication : Robert ARNOULT

Rédaction : Mireille POTTIER, José ADAO, François ARNOULT

AFFAIRE ROBBE – PIEFFIMMO :

La préfecture de Seine et Marne a engagé contre la Société PEIFFIMMO (détentriche du site ROBBE) une procédure de consignation d'une somme répondant aux mesures de remise en état prescrites par la D.R.I.R.E depuis le début de ses visites.

ORDURES MENAGERES

Devant le coût croissant du ramassage des ordures ménagères, le Conseil Municipal se demande s'il faut toujours maintenir le second ramassage hebdomadaire, d'avril à octobre qui avait été adopté à l'origine. En effet depuis la mise en place du tri sélectif et du ramassage des déchets verts, peu de foyers utilisent aujourd'hui ce second ramassage.

A propos des déchets verts, nous vous demandons de bien vouloir utiliser les sacs papier mis à votre disposition à cet usage. Nous vous rappelons également qu'il y a la déchetterie de JOUARRE Z.A. de la Croix de Mission, rue de la Grange Gruyer, pour tous vos branchages, plâtras, machines usagées, etc..., dont voici les heures d'ouverture :

Lundi : 9 H à 13 H et de 14 H à 18 H

Mardi : 9 H à 13 H

Mercredi : 9 H à 13 H et de 14 H à 18 H

Jeudi : 9 H à 13 H

Vendredi : 9 H à 13 H

Samedi : 9 H à 13 H et de h à 18 H

Dimanche : 9 H à 12 H

TRANSPORTS SCOLAIRES

A compter de la rentrée scolaire 2002/2003, l'Inspection Académique ne subventionne plus le transport des élèves scolarisés dans **les établissements privés d'enseignement du premier degré étant précisé que sont concernés les enfants de la Maternelle au CM 2**

Actuellement 25 élèves sont transportés dont 2 fréquentent l'Institution Sainte Céline.

La commune a été subventionnée pour le 1^{er} trimestre 2002/2003 pour 23 élèves soit :

- coût réel : 14 800,82 €
- subvention : 13 616,75 €

Le Conseil Municipal étudiera ce dossier, pour la prochaine rentrée scolaire.

SORTIE CINEMA ENFANTS

Comme chaque année la municipalité, à l'occasion de la fête de Noël, a offert aux enfants de la grande section de maternelle au CM2, un après midi cinéma au MAJESTIC à MEAUX où ils ont découvert « LA PLANETE AUX TRESORS » dessin animé de Walt Disney, suivi d'un goûter à la Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser à la Mairie de leur domicile entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

INFORMATIONS CIVILES 2002

Naissances

- MICHELET Baptiste né le 09 février
- ALVES DE OLIVEIRA Zoé née le 15 juillet
- HENNEPEAUX Moïra née le 26 août
- DE ANDRADE Vanessa née le 23 octobre
- GODARD Valentin né le 31 décembre

Mariage

- CAUSTROIS Frantz et MILLE Anne le 20 juillet

Transcription décès

- POEYDOMENGE Pierre le 4 juin

INFORMATION DE LA CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT DE SEINE ET MARNE (C.A.D.A.L.)

La C.A.D.A.L., créée et financée par le Conseil Général de Seine et Marne, propose des PRETS COMPLEMENTAIRES pour aider au financement de l'ACCESSION A LA PROPRIETE ou à la RENOVATION ou à L'EXTENSION d'une construction existante dont le demandeur est propriétaire.

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- * L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale du demandeur.

* Le demandeur doit résider ou exercer une activité en Seine et Marne depuis au moins 2 ans ou être muté en Seine et Marne ou s'y installer pour sa retraite.

* Un prêt peut également être consenti aux personnes ne résidant pas en Seine et Marne et désirant acquérir une habitation de plus de 20 ans avec travaux de mise aux normes minimales d'habitabilité.

* Le demandeur ne doit pas être déjà propriétaire d'un bien immobilier (sauf bien en vente)

* Sont appliqués, le barème de ressources P.A.S. et un barème maximal d'opération établis selon la situation familiale du demandeur.

MONTANT DES PRETS

Construction et acquisition : de 5 500 € à 10 000 € (suivant la situation de famille)

(ex. 5 500 € pour une personne seule et 10 000 € pour un ménage avec 5 enfants)

Agrandissement : 36 % du coût total des travaux :

Prêts de 1 500 € à 10 000 €.

Amélioration : sur devis supérieur à 4 000 €, environ 36 % du coût total des travaux :

Prêts de 1 500 € à 5 500 €

TAUX D'INTERET : 2,50 %

DUREE DE REMBOURSEMENT

3 – 5 – 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Pour en savoir plus : C.A.D.A.L. Hôtel du Département – 77010 MELUN CEDEX

Tél. 01 64 14 73 91

HISTORIQUE de SEPT SORTS (Suite)

ANNEE	POPULATION	MAIRE
1863	171	BIGOT
1881	132	GARMIGNY
1890	168	GARMIGNY
1900	117	GARMIGNY
1920	131	DELANGRE
1925	90	DELANGRE
1930	81	ARNOULT Louis (Sans parenté avec le Maire actuel)
1932	125	ARNOULT Louis
1936	95	ARNOULT Louis
1946	102	ARNOULT Gaston
1954	106	ARNOULT Gaston
1962	150	ARNOULT Gaston
1968	204	ARNOULT Gaston

1975	169	ARNOULT Robert
1982	191	ARNOULT Robert
1987	253	ARNOULT Robert
1989	269	ARNOULT Robert
1990	314	ARNOULT Robert
1994	394	ARNOULT Robert
1996	402	ARNOULT Robert
1999	396	ARNOULT Robert

Activités économique en 1900

L'activité économique du village en 1900 était la suivante :

- Aubergiste-Epicier –Débit de tabac : PETITFRERE
- Aubergiste : BOURGERY
- Constructeur de bateaux : BOURGERY à Fay le Bac
- Marchand-coquetier : Mme BILLIARD à Fay le Bac
- Bac de Fay : Locataire RADZIKON

En 1925 il n'y a plus de commerçants.

Toponymie

L'origine du nom de la commune n'est pas clairement établie.

On trouve cette appellation en :

1135 : « Villa quae Septemsortes dicitus ».

Duplessis, II, p.27, XLVI

1238 : « Prior de Septum Sortibus »

Bibliothèque Nat^{le}, ms. Lat. B 819

1477 : « Cessors près La Ferté »

Archives Nat^{les} 2tb 17, fol. 172

Sœur Telchide, archiviste de l'Abbaye Notre Dame de Jouarre traduit ces appellations par :

Septemsortes : 7 clos, 7 parts réservées par les sorts.

Septem correspondant au chiffre 7.

Sortes ou sors désignant des parts, des lots réservés par le sort (et pas du tout une signification de sort maléfique)

Septum sortibus : un lieu consacré par les sorts ou le clos aux sorts, échu aux sorts.

Septum signifiant un enclos consacré, un lieu réservé, une enceinte de lieu consacré.

Une autre version de l'origine du nom viendrait de l'ancien français, Sors étant le participe passé de sourdre, soudre, surgère qui signifie jaillir de la terre.

De là 7 sources qui auraient existé sur la commune, mais dont aucune trace de la localisation n'est parvenue à nos jours.

Alors, SEPT SORTS, sept sources, un lieu consacré par les sorts, ou bien encore sept parts réservées par les sorts.

AQUEDUC DE LA DHUYS **(traversant la commune de SEPT** **SORTS et faisant partie du** **Chemin de G.R. n° 11)**

En 1852, PARIS est presque essentiellement alimenté en eaux par la Seine et le Canal de l'Ourcq. Les épidémies survenues pendant le second empire ont montré que les eaux de la Seine étaient chargées d'impuretés en partie à cause des égouts et que les eaux du canal de l'Ourcq pourtant mieux protégées étaient de mauvaises qualités

Sur les conseils du Préfet HAUSSMANN et de l'Inspecteur BELGRAND, le conseil municipal de PARIS, décide le principe d'une adduction par canalisations spéciales d'eaux dérivées par des aqueducs –voûte.

L'Inspecteur BELGRAND est chargé du captage de sources pour alimenter PARIS en eau potable. Ainsi la Vanne, la Voulzie, le Lumin, le Loing et la Dhuis ont été choisis.

La Dhuis fut la première réalisation après des études commencées en 1854.

Les travaux commencent en juin 1863 et l'eau coule vers PARIS le 12 octobre 1865.

L'aqueduc traverse quatre départements, l'Aisne, la Seine et Marne, la Seine Saint Denis et Paris soit 61 communes.

Le captage est réalisé à Pargny devenu PARGNY LA DHUYS du nom du rû qui prend la source sur la commune de CORROBERT dans le département de la Marne.

L'exutoire est situé dans le 20ème arrondissement de PARIS, au réservoir enterré de Ménilmontant d'une capacité de 92 150 m³

L'aqueduc est construit sur le principe de l'écoulement gravitaire, sans consommation d'énergie.

L'altitude du captage se situe à la cote 128 et la dénivelée jusqu'à PARIS est de 20 mètres, soit une pente moyenne de l'ordre de 15 centimètres par kilomètre.

Pour s'adapter aux obstacles géographiques l'aqueduc comporte pour franchir les vallées 22 siphons comparables aux siphons d'évier.

La longueur total de l'aqueduc est de 131 kilomètres dont :

- 16 984 mètres en siphon
- 12 500 mètres en souterrain
- et le reste en tranchées.

Les siphons sont réalisés en canalisations fonte de 1 mètre de diamètre ; le reste en maçonnerie de section ovoïde ou rectangulaire (à piédroit) l'ouvrage réalisé en tranchées est enterré à 1 mètre environ du sol.

Néanmoins, pour franchir les collines les forages horizontaux (souterrains) ont été réalisés par des mineurs. Les sections en maçonnerie ont des dimensions permettant le nettoyage par des hommes en botte d'égoutier.

Ainsi la section ovoïde à une hauteur de 1,76 mètre, une largeur de 1,40 mètre, le niveau d'eau normal est de 0,70 mètre. Très peu d'ouvrage sont apparents quelques ponts et les regards amont et aval des siphons ainsi que les regards de visite tous les 500 mètres.

Le terrain acheté a une largeur de 10 mètres dans les sections non boisées et 20 mètres dans les sections boisées.

Le débit moyen de l'aqueduc est de 22 000 m³ jour.